



Le 2 octobre 2019

Communiqué de Presse

L'UTP et le CNPA nouent un partenariat inédit en faveur de la mobilité multimodale, durable, sûre et connectée

Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, dans la droite ligne de son prédécesseur Thierry Mallet, et Francis Bartholomé, président du CNPA, annoncent le partenariat noué entre leurs deux organisations professionnelles.

Facteur essentiel de lien social, la mobilité est indispensable aussi bien pour l'accès à l'emploi et à la formation que pour les loisirs, le confort et l'approvisionnement des populations. La liberté de circulation des biens et des personnes est l'un des fondements du modèle économique et politique européen.

Un partenariat pour de forts enjeux

Dans un contexte où la mobilité des personnes et des biens est au cœur de tout projet de développement économique à l'échelle d'un bassin d'emploi, d'une région, d'un pays, comme au plan international, les synergies s'avèrent, plus que jamais, indispensables.

Face aux enjeux des transitions numériques et écologiques, à la nécessaire optimisation des services de transport et services associés et de transformation des métiers, des emplois et des compétences, les deux organisations professionnelles ont décidé de nouer un partenariat.

Ce partenariat aidera à construire la convergence de l'ensemble des acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, ambition partagée pendant les Assises de la Mobilité, dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités en cours d'adoption, et lors de la mise en œuvre de l'OPCO Mobilités.

Une adhésion croisée et des travaux communs

Ce partenariat prend la forme d'une adhésion croisée : le CNPA devient membre partenaire de l'UTP, et l'UTP, membre associé du CNPA ; des appellations différentes mais qui recouvrent les mêmes droits.

Ainsi, des représentants de chacune des organisations professionnelles pourront contribuer aux travaux menés par son partenaire. Deux représentants du CNPA participeront aux commissions « Nouvelles Mobilités, Villes de Demain » et « Législation et Affaires Européennes » de l'UTP, et deux représentants de l'UTP aux commissions « Affaires publiques » et « Prospective » du CNPA.

Une évolution inscrite dans la continuité de l'histoire du CNPA et de l'UTP

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des évolutions de chacune des deux organisations professionnelles.

- L'UTP a mis en place, en septembre 2017, une nouvelle commission « Nouvelles Mobilités, Villes de demain » pour concrétiser le passage du transport à la mobilité durable et mieux appréhender les enjeux de la mobilité partagée, dans un contexte d'évolution de la législation avec la mise en place des AOM et l'apparition des nouveaux acteurs de l'économie collaborative qui opèrent en complémentarité avec les services urbains comme ferroviaires.
- Le CNPA, qui représente l'ensemble des services de l'automobile, est très engagé sur les réflexions liées à la mobilité durable, multimodale et connectée. Ainsi, le CNPA a créé, en mai 2019, l'Alliance des Mobilités, qui regroupe une cinquantaine de startups des nouvelles mobilités, dont Julien Honnart, fondateur de Klaxit, assure la présidence. L'organisation est également fortement impliquée sur les questions de mobilité durable (création d'une commission Développement durable en 2019) et connectée (travaux sur l'accès aux données, etc.).

Une vision responsable sur l'avenir de la mobilité

L'UTP et le CNPA veulent construire une vision responsable sur l'avenir de la mobilité, nécessairement durable et de plus en plus partagée.

- Leurs actions relatives à la promotion et la transformation des métiers s'inscrivent pleinement dans le cadre des enjeux portés au sein de l'OPCO Mobilités avec tous leurs autres partenaires.
- Face aux attentes des Français, l'UTP et le CNPA s'engagent à favoriser le développement d'une offre de transport de porte à porte, sans couture, combinant les différents modes selon leur domaine de pertinence économique, sociale et environnementale, pour répondre aux besoins de mobilité.

- L'UTP et le CNPA ont déjà développé des réflexions conjointes, notamment à l'occasion du colloque « Regards croisés sur le véhicule autonome », dont la 2ème édition s'est tenue le 25 septembre dernier.

« La mobilité est entrée au cœur du débat public et le sera encore davantage lors des prochaines échéances électorales », explique Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP. « Dans ce contexte, l'UTP se félicite du partenariat noué avec le CNPA. Il vient concrétiser notre objectif de passer du transport à la mobilité durable et de mieux appréhender les enjeux de la mobilité partagée, énoncée depuis plusieurs années. »

« Le CNPA a engagé depuis plusieurs années une réflexion globale sur les politiques de mobilité. Depuis la publication de son Pacte de mobilité en 2016, et ensuite en prenant part aux réflexions lors des Assises de la mobilité puis lors de l'examen du projet de loi LOM, notre organisation professionnelle a toujours été force de propositions pour favoriser une mobilité pour tous, qui soit durable et connectée. Elle a parachevé ces actions en créant en 2019 l'Alliance des Mobilités, rassemblant les startups de la mobilité, et aujourd'hui la concrétisation de ce partenariat avec l'UTP, qui marque une étape importante. Le CNPA poursuivra ces réflexions au cours des mois à venir, notamment en vue des prochaines élections municipales. », explique Francis Bartholomé, président du CNPA.

« Ce partenariat entre le CNPA et l'UTP est la suite logique de la création de l'Alliance des Mobilités en mai dernier. Une nouvelle preuve que les transports publics et les nouvelles mobilités, y compris automobiles, sont désormais complémentaires et non plus concurrents. C'est en optimisant et combinant chaque mode de transport que nous réussirons le pari de proposer aux citoyens une mobilité à la fois durable, économiquement viable et accessible partout sur le territoire. », explique Julien Honnart, président de l'Alliance des Mobilités.

Contacts presse :

Claude Faucher – cfaucher@utp.fr – 01 48 74 73 67

Dominique Fèvre – dfevre@utp.fr – 01 48 74 73 46

Eglantine Douchy - edouchy@cnpa.fr - 01 40 99 55 06